ECOLE DE CONDUITE DE L'YONNE

TEL.: 03 86 51 68 78 FAX: 03.86.51,77.59

E-MAIL: ecy3@orange.fr

SIRET 435 244 280 00010

APE 8553 Z AGR. N°E03 089 01510

STAGES POST-PERMIS

A partir du 1^{er} janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Une journée de 7 heures de formation par groupe de 6 à 12 personnes dans une auto-école labellisée.

Les avantages :

- Réduction de la période probatoire :
 - ⇒ AAC : 12 points en 1 an et demi au lieu de 2.
 - ⇒ Formation traditionnelle : 12 points en 2 ans au lieu de 3.
- Meilleure gestion des situations de conduite complexes.
- <u>Meilleure compréhension des choix de mobilité responsable.</u>

Programme de la formation :

- 1) Présentation de la formation.
- 2) Questionnaire d'entrée en formation.
- 3) Constitution du groupe.
- 4) Traitement du questionnaire d'auto-évaluation.
- 5) Perception des risques.
- 6) Situations complexes
- 7) Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes.
- 8) Choix de mobilité
- 9) Bilan de la journée

Un enseignant de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Une attestation de suivi de la formation complémentaire est délivrée aux conducteurs.